

# L'enseignement privé, des fonds publics et un tabou politique

Le Monde, 9 novembre 2022.

La contestation de la loi Savary, en 1984, reste un traumatisme

Il semble bien difficile, en 2022, de poser la question du financement de l'école privée sous contrat sans être accusé de remuer des souvenirs douloureux. Le député du Val-d'Oise Paul Vannier (La France insoumise) en a fait les frais, qui a tenté de déposer un amendement au projet de loi de finances pour « *moduler le financement de l'école privée sous contrat à son respect de la carte scolaire* ». La proposition vise à « *fixer un outil pour mesurer la participation ou la non-participation des écoles privées à un objectif commun, celui de réduire les inégalités sociales et scolaires* », explique l'élu.

Dès la présentation en commission de son amendement, il s'est vu répondre qu'il prenait le risque de retrouver la « *guerre scolaire* ». Celui-ci a opposé pendant près d'un siècle les tenants de l'école laïque et les religieux, avant d'être ravivée en 1984. Un souvenir traumatique qui justifie que cette question ait « *entièrement disparu du débat politique* », selon le député.

Au printemps 1984, le ministre Alain Savary avait présenté son projet de grand « *service public unifié et laïque de l'éducation nationale* », promesse de campagne de François Mitterrand. Il prévoyait la création de structures locales qui auraient regroupé écoles privées et publiques. A l'époque, c'est surtout la décentralisation du système qui intéresse le gouvernement. « *Mais le projet va être vécu comme une soumission des écoles privées aux obligations de la carte scolaire, même si c'est juridiquement impossible* », souligne le

juriste Bernard Toulemonde, qui avait participé aux négociations.

En effet, la liberté du choix de l'instruction est protégée par une décision de 1977 du Conseil constitutionnel, qui l'a définie comme « *principe fondamental reconnu par les lois de la République* ». Il est donc constitutionnellement impossible d'obliger les parents à inscrire leurs enfants dans une école publique plutôt qu'une privée. Le 24 juin 1984, néanmoins, près d'un million de manifestants défilent dans Paris pour défendre « l'école libre », et contribuent à la démission du gouvernement Mauroy.

## « Puissant facteur d'attractivité »

Le financement du privé sous contrat est toujours régi par la loi Debré de 1959, qui prévoit que les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par l'Etat, en échange de plusieurs dispositions : les écoles privées respectent les programmes ; elles doivent accepter les élèves indépendamment de leur origine ou de leurs convictions ; leurs enseignants sont des agents publics. La dépense publique obéit à une répartition en proportion de la part des élèves scolarisés. Elle se stabilise depuis 1959 autour de 80 % pour le public et 20 % pour le privé.

Pour autant, « *la dynamique budgétaire actuelle est plus favorable au privé* », dénonce M. Vannier, qui cite plusieurs réformes : en 2019, la loi Blanquer crée l'obligation de scolarisation à 3 ans et déclenche des aides supplémentaires des collectivités locales aux écoles privées. En 2009, la loi Carle

étend la contribution des collectivités aux écoles privées scolarisant des enfants en dehors de leur commune de résidence. « *Tout cela se passe dans un contexte où l'école publique est en train de s'affaïssir, ce qui est en retour un puissant facteur d'attractivité du secteur privé* », regrette le député.

En 2015, l'ex-député socialiste Yves Durand a tenté, lui aussi sans succès, d'ouvrir la question du financement du privé par un amendement au projet de loi de finances. « *Il y aura toujours deux systèmes concurrentiels, mais il faut que cette concurrence se fasse à armes égales*, souligne celui qui est désormais proche de la majorité présidentielle. *Elle ne l'est pas, puisque le privé choisit ses élèves.* » La solution, selon lui, serait de « *conditionner les financements au respect de la carte scolaire* ». Une réponse qui se heurterait à un net refus du Conseil constitutionnel, objecte Bernard Toulemonde.

Pour autant, il pourrait devenir politiquement intenable de refuser de lever ce tabou, selon M. Durand : « *La pression des inégalités sociales et scolaires va devenir de plus en plus forte, et les écoles privées ne pourront pas y résister.* » D'autant plus, souffle un fin connaisseur du système, dans un contexte de perte de poids de l'Eglise catholique, dont les établissements sont choisis en partie par des familles non pratiquantes. L'« *évitement* » de l'établissement public de secteur devient de plus en plus évident, à mesure que le choix de conviction recule. ■

VIOLAINE MORIN

**La deuxième exigence est l'égalité des chances.** Notre système doit continuer à faire émerger l'excellence sous toutes ses formes, tout en permettant à tous de l'atteindre. Pour cela, nous devons lutter contre tous les déterminismes sociaux et toutes les assignations. Une école qui, tout en la promettant n'accorde pas l'égalité produit non seulement des injustices, mais aussi une défiance et un sentiment de colère dans les classes populaires. Nous avons récemment publié les indices de positionnement social des collèges et nous le ferons prochainement pour les lycées. Ces indices démontrent l'existence de forts écarts sociaux dans la carte scolaire, alors que nous savons que la mixité est un facteur de réussite pour tous. J'annoncerai dans quelques semaines un éventail d'actions visant à favoriser la mixité. Des objectifs seront assignés aux recteurs d'académie, qui, en lien avec les collectivités territoriales, pourront notamment agir sur les affectations scolaires. L'enseignement privé sous contrat devra apporter sa contribution à cet effort. Dans le même temps, j'engagerai le chantier de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.

Pap Ndiaye,  
23 décembre 2022,  
Le Monde.

# L'implication de l'enseignement privé en question

Un texte visant à accorder des subventions au privé selon des critères de mixité a été déposé au Sénat mardi

Le Monde, 14 avril 2023.

## « Une politique pertinente pour accroître le bien-être des élèves »

Les programmes de mixité sociale testés depuis huit ans ont des effets positifs sur tous les collégiens, selon la chercheuse Elise Huillery

### ENTRETIEN

**P**rofesseure d'économie à l'université Paris-Dauphine, Elise Huillery fait partie du conseil scientifique de l'éducation nationale. Elle figure parmi les auteurs d'une note parue en avril, « Mixité sociale au collège : premiers résultats des expérimentations », qui analyse les effets des politiques de mixité sociale lancées en 2015 par le ministère, en comparant, sur l'ensemble du territoire, les 56 collèges engagés dans l'initiative (collèges « pilotes ») avec les élèves de collèges similaires non engagés (collèges « témoins »).

**Vous avez choisi de distinguer les effets scolaires et « non scolaires ». Quels ont été les effets**

**des actions de mixité sur les résultats « scolaires » des élèves ?**

En réalité, nous avons observé très peu d'effets sur les apprentissages des élèves, indépendamment de leur origine sociale. Certains craignaient que les notes des élèves favorisés pâtissent d'une plus grande mixité, ça n'a pas été le cas. En revanche, si les responsables politiques espéraient de meilleurs apprentissages pour les élèves défavorisés, ce n'est pas non plus ce que nous notons. Finalement, l'environnement scolaire ne joue pas vraiment sur les apprentissages – bien moins, en tout cas, que les déterminants familiaux et individuels. Cela montre que, si l'on souhaite réduire les inégalités sociales devant l'école, une plus grande mixité n'est pas la solution.

**Pourtant, la mixité sociale a eu des effets sur les élèves ?**

Nous avons eu des résultats très intéressants : une plus grande mixité sociale a des effets positifs sur le bien-être social et personnel des élèves défavorisés comme des élèves favorisés – bien que cela soit dans une moindre mesure. L'amélioration du bien-être des uns ne s'est donc pas faite au détriment des autres.

**De quels effets positifs parle-t-on pour les élèves défavorisés ?**

L'augmentation de la mixité sociale dans les collèges pilotes a entraîné une amélioration des perceptions : ils perçoivent leur environnement social comme étant de meilleure qualité (+18 % d'un écart-type [soit l'écart moyen par

rapport à la moyenne]), se sentent davantage en sécurité (+26 %) et déclarent avoir de meilleures relations avec leurs amis (+30 %). L'attitude vis-à-vis du travail en groupe a progressé aussi.

**Et pour les collégiens favorisés ?**

Les effets sont moins importants que pour les collégiens défavorisés, mais il n'y a pas eu, en tout cas, de dégradation de leur bien-être. Au contraire, on constate une estime de soi scolaire plus importante et un plus grand sentiment d'optimisme – qui peut s'expliquer par des résultats scolaires relatifs un peu supérieurs, au sein de leur établissement. Les collégiens favorisés déclarent aussi une augmentation perçue de la qualité des relations amicales et une attitude plus favorable

vis-à-vis de la solidarité. Cela contraste donc avec un certain nombre de stéréotypes selon lesquels les élèves défavorisés contribueraient à créer un environnement scolaire dégradé : davantage d'absences, de retards...

**L'une des craintes était que les familles ne jouent pas le jeu et qu'il y ait un phénomène d'évitement. Y a-t-il eu une fuite des familles vers le privé ?**

Il n'y a pas eu un surcroît d'évitement vers le secteur privé. Si certains parents ont décidé de mettre leurs enfants dans le privé, d'autres les ont mis dans le public, justement parce que les établissements y sont plus mixtes. Concrètement, les départs dans le privé et les retours dans le public se compensent.

**Selon vous, quels sont donc les avantages de la mixité sociale ?**

Favoriser la mixité au collège est une politique pertinente pour accroître le bien-être et l'intégration de tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, ce qui est de nature à encourager une plus grande cohésion sociale par la suite. Nous n'avons pas repéré de différences selon l'âge ni selon le genre. Si, à court terme, la mixité sociale n'apparaît pas comme une solution pour améliorer les performances des élèves défavorisés, elle pourrait avoir des effets sur les trajectoires scolaires de ces élèves, qui se dirigeraient peut-être davantage vers des voies générales, inspirés par leurs pairs. C'est un point que nous allons étudier. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
MINH DRÉAN

Le Monde, 12 mai 2023.

## Mixité sociale : Ndiaye isolé dans la bataille

Le ministre de l'éducation doit dévoiler un plan incitant les écoles privées à recevoir davantage d'élèves défavorisés

Le Monde, 12 mai 2023.